



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 13 mai 2011*

Réunion du comité syndical du 13 mai 2011



Le comité syndical s'est réuni le 13 mai 2011 à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants

Représentant du Département de la Somme

- Monsieur Gérald MAISSE

Représentant des Communes

- Monsieur Alain BAILLET

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Régis DELANNOY

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Jacky TISON

RELEVÉ DE DECISIONS

1. Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical en date du 18 février 2011

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 18 février 2011.

Service Finances

Compte administratif 2010

2. Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2010.

3. Budget annexe de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2010.

4. Budget annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2010.

5. Budget annexe Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2010.

Compte de gestion 2010

6. Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif 2010 du budget principal et d'approuver le compte de gestion 2010.

7. Budget annexe de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2010 du Budget Annexe Destination Baie de Somme et d'approuver le compte de gestion 2010.

8. Budget annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2010 du Budget Annexe ZAC du Royon et d'approuver le Compte de Gestion 2010.

9. Budget annexe Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2010 du Budget Annexe Centre Conchylicole et d'approuver le compte de gestion 2010.

Affectation des résultats 2010

10. Budget Principal

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement), après en avoir délibéré, le comité syndical affecte, à l'unanimité, le résultat 2010 du budget principal du Syndicat Mixte de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	472 881,84 €
Affectation obligatoire :			
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au compte 1068			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			472 881,84 €
Total affecté au compte 1068			
:			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

11. Budget annexe de Destination Baie de Somme

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement), après en avoir délibéré, le Comité Syndical affecte, à l'unanimité, le résultat 2010 du budget annexe Destination Baie de Somme du Syndicat Mixte de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	472 881,84 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP au compte 1068			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			0,00 €
Total affecté au compte 1068			
:			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

12. Budget annexe ZAC du Royon

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement), après en avoir délibéré, le Comité syndical affecte, à l'unanimité, le résultat 2010 du budget annexe ZAC du Royon du Syndicat Mixte de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	225 884,36 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP au compte 1068			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			225 884,36 €
Total affecté au compte 1068			
:			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

13. Budget annexe Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2010 du budget annexe Centre Conchylicole du Syndicat Mixte de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	0,00 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP au compte 1068			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			0,00 €
Total affecté au compte 1068			
:			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	/2010	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

Budget supplémentaire 2011

14. Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2011 du Budget Principal au niveau du chapitre.

15. Budget annexe de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2011 du budget annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.

16. Budget annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2011 du budget annexe ZAC du Royon au niveau du chapitre.

17. Budget annexe Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2011 du budget annexe Centre Conchylicole au niveau du chapitre.

18. Budget consolidé

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2011 consolidé au niveau du chapitre.

19. Dotation globale de fonctionnement – Année 2010 – Modalités de répartition de la dotation touristique

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les montants de la dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique à répartir entre les communes et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants.

20. Taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes proposées pour les années 2009 et 2010 et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants.

21. Parc du Marquenterre – Tarif de location de jumelles

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le tarif de 2 € la location de la paire de jumelles.

22. Durée d'amortissement – Budget Annexe de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement pour l'article 2128 : agencements et aménagements de terrains – autres terrains.

23. Valeur faciale des Tickets Restaurant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le montant des tickets restaurant à 6,10 € pour l'ensemble des agents.

Service Juridique

24. Rapport d'information – Conseil d'exploitation du 17 février 2011

Le comité syndical a pris acte de cette information.

25. Acquisition d'une collection de blettes sculptées

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à acquérir cette collection de blettes en bois au prix de 55 000 € ainsi qu'à signer l'acte de vente correspondant par devant Maître Brisse, notaire à Rue.

26. Signature d'une convention de gestion cynégétique avec le Conservatoire du Littoral et l'Association des huttes Firmin

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention et autorise le Président à la signer.

27. Signature d'une convention pour la gestion du sable au niveau de la propriété des Sables d'Or à Fort-Mahon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention qui permettra de mettre en œuvre les actions nécessaires à une bonne coexistence entre les intérêts des propriétaires et les exigences de la conservation du massif dunaire et autorise le Président à la signer.

28. Prestations de conseil et d'assistance juridique

Le comité syndical a pris acte des candidats retenus.

29. Rapport d'information – ZAC du Moulinet – Enquête Publique

Le comité syndical a pris acte de cette information.

30. Rapport d'information – Assurances du Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme

Le comité syndical a pris acte de cette information.

31. Commune de Quend – Résidence «Les Cygnes» - Acquisitions des lots n^{os} 17, 40 et 41

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le principe d'acquisition de ces logements dans le cadre de notre stratégie de restructuration de la frange nord de Quend-Plage et autorise le Président à signer les actes de vente par devant Maîtres Bouchez et Richir ainsi qu'à engager toutes démarches administratives nécessaires et toutes dépenses relatives aux frais notariés.

32. Réalisation d'une résidence pour travailleurs saisonniers à Quend Plage-les-Pins

Modification du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement relatif à cette opération et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de nos partenaires.

33. Rapport d'Information - Mise en place d'un système informatisé de gestion commerciale pour l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Le Président a informé le Comité syndical que le marché a été signé avec les entreprises Turquoise consulting et Celtic Diffusion, lesquelles proposaient, en groupement, l'offre économiquement la plus avantageuse.

34. Rapport d'Information - Location de linge et prestations de blanchissage

Le Président a informé le Comité syndical que le marché a été signé avec l'entreprise ELIS RLST, laquelle proposait l'offre économiquement la plus avantageuse.

35. Rapport d'Information - Fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux

Le Président a informé le Comité Syndical que les marchés ont été signés avec les entreprises suivantes :

- *Conserverie Saint Christophe, Canards du Val de Luce et Saveurs Picardes pour le lot n°1*
- *Conserverie Saint Christophe, Saveurs Picardes et Monsieur Daras pour le lot n°2*
- *Conserverie Saint Christophe pour le lot n°3*
- *Canards du Val de Luce pour le lot n°4*
- *Conserverie Saint Christophe pour le lot n°5*
- *Saveurs Picardes pour le lot n°6*
- *l'Escargotière pour le lot n°7*
- *Conserverie Saint Christophe et Saveurs Picardes pour le lot n°8*
- *Croustisud pour le lot n°9*
- *Conserverie Saint Christophe pour le lot n°10*
- *Saveurs Picardes, Madame Coin et Noreni pour le lot n°11*

- *Trunnet, Defacques et Atelier de la confiture pour le lot n°12*
 - *Saveurs Picardes pour le lot n°13*
 - *Ruchers du Val de Liger pour le lot n°15*
 - *Therry Apiculture pour le lot n°16*
 - *Terre de Rose pour le lot n°18*
 - *Noreni pour le lot n°19*
 - *Flore Alpes pour le lot n°20*
 - *Guilleminot pour le lot n°21*
 - *Schaal pour le lot n°22*
 - *Noreni pour le lot n°23*
 - *Defrennes pour le lot n°24*
- lesquelles proposaient les offres économiquement les plus avantageuses.
Les lots 14 et 17 ont été déclarés infructueux et non relancés.*

36. Rapport d'Information - Fourniture et livraison de produits alimentaires frais

Le Président a informé le Comité Syndical que les marchés ont été signés avec les entreprises suivantes :

- *Les Halles Saint Jean pour le lot n°1*
- *Beuvain pour le lot n°3*
- *Pomona Terre Azur pour le lot n°6*
- *Davigel pour le lot n°7*

lesquelles proposaient les offres économiquement les plus avantageuses.

37. Marché de fourniture et maintenance de standards téléphoniques pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme – Avenant n° 6

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 6 et autorise le Président à le signer.

Service Ressources Humaines

38. Gestion du personnel

Syndicat Mixte

38/1 – Modification du tableau des effectifs

Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification du tableau des effectifs, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

38/2 – Modification du tableau des effectifs

Transformation d'un poste d'ingénieur en poste d'ingénieur principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité, de supprimer un poste d'ingénieur, de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification de ce tableau, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

38/3 – Modification du tableau des effectifs

Création d'un poste d'ingénieur au service environnement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer, au tableau des effectifs, un poste d'ingénieur chargé d'animer et coordonner la démarche « grand site de France » et d'approuver la modification de ce tableau.

Destination Baie de Somme

38/4 – Subventions au comité d'entreprise

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser au Comité d'Entreprise la subvention de fonctionnement d'un montant de 9 876 € et la somme de 10 500 € au titre de son action sociale et culturelle.

38/5 – Parc du Marquenterre

Poste de cocher : signature d'une convention de rupture conventionnelle

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de rupture conventionnelle avec cet agent, qui a été consultable en séance, qui entrera en application à compter du 30 juin 2011, et autorise le Président à la signer.

38/6 – Parc du Marquenterre

Responsable relations clientèle en contrat à durée indéterminée : renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel (80%)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui a été consultable en séance, qui acte le temps de travail de la responsable relations clientèle à 80%, à compter du 25 mai 2011.

38/7 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Diagnostic organisationnel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à transformer le contrat de ce cuisinier à durée déterminée en contrat à durée indéterminée, à compter du 1^{er} juin 2011.

Service Aménagement

39. Cayeux-sur-Mer – Etude juridique et financière pour le pôle maritime – Plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à lancer la consultation relative à cette mission.

40. Cayeux-sur-Mer - Marché de suivi topographique et réalisation d'un relevé de bâti – Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 et autorise le Président à le signer.

41. Baie d'Authie – Approbation du plan de financement des travaux prioritaires de renforcement de la digue

Délibération reportée en raison de la modification du plan de financement.

42. Onival – Mur parabolique – Travaux prioritaires

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner son accord de principe à la réalisation de ces travaux prioritaires, sous réserve que la commune d'Ault en garantisse le financement à hauteur de 100 % du coût de l'opération et autorise le Président à lancer les procédures adaptées nécessaires à l'engagement de ce marché ainsi qu'à signer tout acte à intervenir.

43. Dispositifs relatifs à la prévention des risques sur le littoral

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter la création d'un groupe informel dédié aux problématiques du littoral en complément des commissions déterminées dans le cadre de la directive inondation. En effet, la Picardie maritime est répartie sur 3 commissions différentes (voir cartographie supra - secteurs E5, E6 et un secteur situé au sud au niveau du bassin de Seine Normandie, non répertorié sur la carte jointe) ainsi qu'à travailler en étroite collaboration avec la commune de Mers sur le sujet du trait de côte (forme à déterminer avec la commune) et développer les relations avec les territoires riverains et notamment à une échelle sédimentaire pertinente (Nord-Pas-de Calais et Normandie).

Service Communication

44. Open de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'apporter son concours à l'organisation de l'« Open de la Baie de Somme » dans les conditions précisées dans la délibération et autorise le Président à verser une subvention de 2 000 € à l'Association.

45. Pro Am Côte d'Opale – Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser une participation financière à hauteur de 10 000 € à Golf First pour l'organisation de 18^{ème} Pro Am.